

Les restes de la nation canadienne-française et le discours « communautariste » en milieu francophone hors Québec

Linda Cardinal and Craig Dobbon

Number 15, Spring 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005197ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005197ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cardinal, L. & Dobbon, C. (2003). Les restes de la nation canadienne-française et le discours « communautariste » en milieu francophone hors Québec. *Francophonies d'Amérique*, (15), 71–80. <https://doi.org/10.7202/1005197ar>

LES RESTES DE LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE
ET LE DISCOURS « COMMUNAUTARISTE » EN MILIEU
FRANCOPHONE HORS QUÉBEC

Linda Cardinal, Université d'Ottawa
et Craigg Dobbon Chair of Canadian Studies,
University College Dublin (Irlande)

Les francophones hors Québec occupent dorénavant une place bien marginale dans l'imaginaire politique du Québec. Certes, l'histoire des francophones du Canada a déjà été intimement liée à un projet commun, celui d'une nation canadienne-française d'un océan à l'autre. Or ses ténors, les Henri Bourassa, Olivar Asselin et Lionel Groulx, n'ont plus d'équivalent aujourd'hui. Qui plus est, la référence à la nation canadienne-française a été remplacée par l'expression « francophonies canadiennes » pour désigner la communauté nationale francophone. Dans les documents du gouvernement fédéral, on retrouve également l'expression « communautés minoritaires de langue officielle » pour dénommer les minorités francophones hors Québec et les anglophones du Québec. Dans cet ensemble de références, le Québec est une province comme les autres et les francophones du Québec sont devenus des membres de communautés. Or, dans son dernier rapport, la commissaire aux langues officielles indiquait que les francophones du Québec constituaient également une communauté minoritaire, quoique la plus nombreuse, au sein de la francophonie canadienne. Ainsi, la référence nationale a été remplacée par le modèle communautaire.

Nous cherchons ici à poser des jalons en vue de comprendre le passage d'un discours national à un discours communautaire en milieu francophone hors Québec. Il n'a donc rien d'exhaustif. Nous tentons de donner une certaine profondeur intellectuelle au débat en cours sur le fondement communautaire de l'identité francophone hors Québec. De toute évidence, la question du rapatriement de la nation canadienne-française au Québec et le développement d'un projet de nation québécoise constituent des points de repère importants pour comprendre. Il existe plusieurs ouvrages qui tentent de préciser les conditions historiques et politiques ayant contribué au rapa-

triement de la nation canadienne-française au Québec et à son impact sur l'identité des francophones hors Québec. Pensons notamment à l'article devenu célèbre de Danielle Juteau, qui a cherché à expliquer comment les Franco-Ontariens sont passés de Français d'Amérique, à Canadiens, à Canadiens français, à Franco-Ontariens et à Ontariens. Toutefois, il nous apparaît de plus en plus nécessaire de tenter de donner un sens à l'utilisation dorénavant importante de ce nouveau vocable communautaire pour parler non seulement des milieux francophones hors Québec mais aussi des francophones du Québec. Il est moins fréquent de réfléchir sur les représentations en jeu dans ce mouvement, dont celles de nation ethnique et de nation civique, en particulier sur la façon dont elles interviennent dans la compréhension de l'identité en milieu francophone hors Québec. Nous montrerons, dans ce texte, comment le passage de la nation à la communauté renvoie à une certaine représentation de la nation canadienne-française comme nation ethnique. Nous verrons que ce débat est important pour comprendre la façon dont les francophones hors Québec se détachent du Québec pour trouver un autre lieu de valorisation de leur identité, notamment la nation canadienne et la communauté minoritaire. Dans la première partie du texte, nous tenterons de situer davantage notre problématique dans le cadre des débats en cours sur le thème de la nation afin, dans la deuxième partie, de mieux comprendre comment la nation s'est faite ethnique, civique et aussi communautaire. Nous tenterons également de réfléchir sur les conséquences politiques de cette démarche pour la compréhension des représentations à partir desquelles les francophones hors Québec pensent dorénavant la nation au Québec.

Le débat sur la nation

Les thèmes de la nation et du nationalisme sont sans doute les plus mal aimés des sciences sociales et de la philosophie politique. Ils sont associés aux pires atrocités de l'histoire et suscitent rapidement la controverse. Néanmoins, les débats sur la nation sont légions. Certains sont convaincus que celle-ci tire ses sources de l'époque pré-moderne alors que d'autres considèrent qu'il s'agit d'une catégorie propre à la modernité¹. Qui plus est, selon Marcel Gauchet, on confond très souvent la nation et le nationalisme bien qu'il semble impossible de penser l'un sans l'autre². Enfin, présenté pendant longtemps comme un épiphénomène associé à la modernisation, le problème de la nation et du nationalisme a permis de nourrir bien des utopies concernant leur dépassement éventuel³. Libéraux et socialistes n'ont jamais cessé de clamer la fin des États-nations et ils le font encore aujourd'hui en invoquant le thème de la mondialisation.

Or force est de constater que la logique identitaire continue d'animer les passions et qu'elle constitue toujours une référence importante dans la définition de l'espace géopolitique récent. La nation résiste à l'usure du temps, que l'on pense aux revendications identitaires des peuples basque, catalan, corse, écossais ou gallois. En témoigne également la création d'un ensemble de

petites nations dans les Balkans et les pays Baltes. Un tel phénomène a fait prendre une nouvelle orientation au débat sur la nation et le nationalisme, pendant les années 1990. Au lieu de continuer à s'interroger sur leurs origines et leur dépassement, on procède couramment maintenant à l'étude systématique des types de nations et de nationalismes. Ainsi, depuis la parution de l'ouvrage de Liah Greenfeld, *Nationalism : Five Roads to Modernity*, il est d'actualité de poser la question de la nation en fonction de l'axe ethnique et civique⁴. Cette façon de faire constitue une nouvelle version de l'opposition plus classique entre nation allemande et nation française, et elle sert dorénavant à catégoriser les nationalismes plutôt qu'à les conspuer sans distinction. En d'autres mots, il existerait dorénavant de bons et de mauvais nationalismes.

Au Québec tout comme dans le reste du Canada, à la même époque, les commentateurs semblent avoir presque tous été séduits par cette nouvelle catégorisation du phénomène national, à tel point que cette dernière est rapidement devenue la nouvelle norme⁵. À titre d'exemple, à l'été 1999, lorsque *Le Devoir* consacre plusieurs de ses pages au débat sur la nation au Québec, c'est dans les termes consacrés de nation ethnique et de nation civique que ce dernier a dorénavant lieu⁶. Un peu avant, au printemps 1999, Gérard Bouchard⁷ déclarait, toujours au journal *Le Devoir*, qu'il faudra bien un jour « jeter les souches au feu de la Saint-Jean-Baptiste » et parlait d'un modèle de nation civique pour le Québec⁸. Dans ses derniers écrits, Bouchard semble plus nuancé sur la question ; il y reconnaît davantage la place incontournable de la culture dans la compréhension de la nation, mais c'est surtout de la notion de culture publique commune dont il traite⁹. Il rejoint ainsi Fernand Dumont, qui n'a jamais cessé de penser la nation culturelle, même si pour ce dernier il ne peut y avoir de nation québécoise. Chez Dumont, la nation culturelle est canadienne-française. Toutefois, l'opposition entre nation ethnique et nation civique ne trouve pas que des preneurs. Selon Michel Seymour, le concept de la nation socio-politique serait plus approprié pour parler de la situation québécoise¹⁰. Il servirait mieux que les concepts de nation ethnique ou de nation civique à définir l'expérience québécoise. De fait, toujours selon Seymour, nous sommes en présence d'une nation socio-politique

dès lors qu'une communauté linguistique, concentrée en assez grand nombre sur un territoire donné et constituant une majorité sur ce même territoire, forme avec des communautés minoritaires et des individus issus de l'immigration une communauté politique distincte, étant entendu que celle-ci se trouve d'emblée inscrite dans un réseau particulier d'influences culturelles, morales et politiques qui sont fonction de sa composition linguistique, de sa position géographique et de son histoire¹¹.

Malgré ses réticences à cautionner l'opposition binaire entre nation ethnique et nation civique, Seymour ne peut accepter une définition ethnique de

la nation. La nation socio-politique laisse plutôt apparaître le besoin d'un sentiment d'appartenance à un peuple comme une obligation morale, au-delà d'un patriotisme constitutionnel étroitement juridique à la Jürgen Habermas. Toutefois, il reconnaît que la nation canadienne correspond surtout au modèle de la nation civique, auquel il reproche, par ailleurs, de ne pas faire suffisamment de place à la nation québécoise et aux peuples des Premières Nations. Ainsi, c'est aussi au concept de reconnaissance de la multinationalité à l'intérieur de la nation civique que renvoie le thème de la nation socio-politique.

En plus de porter sur de telles précisions définitionnelles, le débat sur la nation et le nationalisme a donné lieu au Québec à une distinction importante entre les termes « nation québécoise » et « nation canadienne-française ». Sauf exception, tous s'entendent pour dire que la première s'avère préférable à la deuxième. La nation canadienne-française est conjugée à l'idéal-type de la nation ethnique alors que la nationalité québécoise est associée à celui de nation civique, notamment au territoire et aux droits individuels ; d'où l'expression qu'est Québécois toute personne vivant au Québec. Ces distinctions sont non seulement tenues pour acquises, elles servent également à fonder une certaine lecture de l'histoire du Québec. Ainsi, selon cette approche, le Québec est associé avant les années 1960 à une société monolithique, repliée sur elle-même et réfractaire au progrès, alors qu'après cette période la nation québécoise accède enfin à la modernité, en s'ouvrant au monde et à la diversité. Qui plus est, tout comportement de la part d'un Québécois qui dérogerait à cette nouvelle représentation de soi est imputé au vieux fond de nationalisme canadien-français ethnocentrique et xénophobe qui subsisterait au sein de certaines couches de la population québécoise. Au contraire, tout comportement exprimant le civisme et l'ouverture à l'Autre doit être associé au nationalisme québécois nouvellement défini, qu'il serve d'appui à la nation socio-politique ou à la nation civique. Peu importe que dès 1791, la constitution du Québec en province donne déjà un fondement territorial à la nation. Peu importe aussi que l'histoire des rapports entre les peuples au Québec montre bien que la nation peut, selon les périodes, accueillir l'Autre en son sein et partager un espace commun avec lui¹².

Au Canada anglophone, les commentateurs de la scène québécoise utilisent les mêmes catégories que leurs homologues québécois pour parler de la nation au Québec. Toutefois, ils le font avec plus de scepticisme. Selon plusieurs, il existe toujours une dimension ethno-culturelle à la nation québécoise, ce qui rend ainsi difficile son acceptation de l'Autre et révèle son incapacité à surmonter sa particularité ethnique¹³. Malgré les nuances d'un Gérard Bouchard ou l'esprit de générosité et d'inclusion d'un Michel Seymour, les commentateurs de la scène québécoise à l'extérieur du Québec sont incapables d'accepter l'idée d'une nation québécoise dédouanée de sa particularité ethno-culturelle. Il leur est devenu encore plus difficile de le faire depuis le référendum de 1995, car leurs inquiétudes ont été confirmées par la déclaration de l'ex-premier ministre du Québec selon laquelle le gou-

vernement avait perdu en raison du « vote ethnique et de l'argent ». La revendication souverainiste devient ainsi associée à l'expression d'un nationalisme ethnique comparable à celui des mouvements nationalistes dans les Balkans ou dans les pays Baltes¹⁴. Certes, dans ces pays, les traditions ne sont pas les mêmes qu'au Québec : on est en présence de nouveaux États créés dans des contextes d'États en dislocation et encore peu ouverts à la démocratie. Les institutions démocratiques au Québec sont vieilles de plus de deux cents ans et en mesure de respecter les libertés individuelles. Toutefois, ces quelques précisions demeurent insuffisantes pour convaincre la majorité des Canadiens anglophones du contraire. La référence à la nation québécoise n'a rien de neutre. Elle est également associée aux pires atrocités de l'histoire.

Étrangement, dans ce débat, il est habituellement tenu pour acquis que la nation civique, elle, serait neutre. De surcroît, rares sont ceux qui reconnaissent que la nation canadienne pourrait également être fondée sur une dimension ethno-culturelle. Or, selon Ray Conlogue, il serait justifié de parler de tribalisme linguistique (*linguistic tribalism*) pour caractériser l'attitude de certains anglophones du Canada dans le débat linguistique¹⁵. L'anglophone de Vancouver qui considère que les droits des anglophones du Québec sont bafoués par la Charte de la langue française (loi 101) éprouve pourtant un désintérêt total pour la situation des francophones dans sa ville¹⁶. Pour sa part, Alain Diechhoff soutient que même les États apparemment neutres ont un fondement ethnique¹⁷. Ces derniers ne peuvent disjoindre le politique de la culture : la France est un cas de figure d'une telle difficulté, et les États-Unis, où l'intégration passe nécessairement par la langue anglaise comme langue dominante, le sont également. On pourrait dire la même chose du Canada, où 90 % des immigrants s'assimilent à l'anglais. Selon Diechhoff, les maux dont on affuble les nationalismes comme le nationalisme québécois ont déjà été ceux des États-nations existants, au moment où ils luttaient pour leur autonomie au sein des régimes impériaux. C'est en associant culture et politique dans leurs luttes contre la subordination à l'Empire que ces États ont été créés.

Force est de constater que la distinction entre nationalisme ethnique et nationalisme civique constituée, dans les contextes canadien et québécois en particulier, l'objet d'une politisation intense qui, si elle peut servir à dénoncer l'intolérable, n'a pas encore réussi à donner lieu à une compréhension tellement plus éclairée du phénomène national. Le discours sur la nation semble prisonnier de l'idéologie de la nation sans avoir donné lieu à un examen très poussé de ce qu'une telle situation a comme conséquences sur le plan politique.

L'expérience francophone hors Québec ou les restes de la nation canadienne-française et le développement du communautarisme

Le discours sur la nation en milieu francophone hors Québec constitue un bon exemple des effets pervers du débat entre nation ethnique et nation

civique. L'expérience francophone hors Québec est habituellement associée aux vicissitudes de la nation canadienne-française, comprise comme une nation ethnique. Selon le discours officiel, jusque vers les années 1960, les Canadiens français à l'intérieur et à l'extérieur du Québec forment une grande famille, leur nation étant culturelle et non territoriale, fondée sur l'association entre la langue et la foi. Après les années 1960, la nation canadienne-française se redéfinit afin de se donner de nouvelles bases, plus civiques et socio-politiques, de même qu'elle se donne une assise territoriale, la province du Québec, ce dont elle aurait été auparavant dépourvue.

Or cette lecture plutôt conventionnelle de l'histoire de la nation canadienne-française mériterait certaines nuances. Au XIX^e siècle, par exemple, malgré l'immigration importante de Québécois vers le reste du Canada, la nation canadienne-française demeure associée au territoire du Québec. En 1867, lors de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, seul le Québec représente le Canada français, alors qu'il y a plus de 75 000 Canadiens français vivant en Ontario pour ne rien dire de la population acadienne du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. De fait, George Étienne Cartier déclare que les Franco-Ontariens n'existent pas¹⁸, alors qu'au même moment, il envisage le développement d'une nationalité politique qui, selon Samuel Laselva, devait reposer sur la reconnaissance des identités multiples¹⁹. À notre avis, ces références révèlent qu'à l'époque, ces identités ont déjà un fondement territorial. Le Canada français est situé au Québec et le Canada anglais en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Il est vrai qu'au moment de l'affaire Riel et jusque vers les années 1940, les minorités canadiennes-françaises à l'extérieur du Québec occupent une place importante dans l'imaginaire politique du Québec. Les nationalistes canadiens-français de l'époque leur donnent une place de choix dans un projet d'appui au développement d'une nation canadienne-française que l'on souhaite voir s'épanouir d'un océan à l'autre. Les luttes scolaires menées par les francophones hors Québec trouvent également un appui dans ce même discours formulé, notamment, par Henri Bourassa, le héros des Franco-Ontariens à l'époque. Ce dernier n'hésite pas à sillonner les communautés canadiennes-françaises de l'extérieur du Québec et à défendre leurs droits sur toutes les tribunes.

Par contre, vers les années 1940, l'avènement du néo-nationalisme québécois et l'idée du rapatriement de la nation canadienne-française au Québec jettent les bases d'un débat sans précédent sur le lieu et le statut de la nation. Ce débat a lieu vers les années 1960, entre les nouveaux nationalistes québécois et les leaders francophones hors Québec, cent ans après la confrontation entre les Franco-Ontariens et Cartier. Les enjeux se ressemblent : réunis dans le cadre des États généraux du Canada français en vue de débattre de l'avenir du Canada français, les francophones hors Québec sont comparés à un groupe en voie de disparition, aux prises avec des problèmes d'assimilation

importants²⁰. L'expression « hors du Québec, point de salut » résume bien l'esprit de l'époque. Le francophone hors Québec incarne l'échec. Il est le vestige d'un âge révolu, celui où le Canadien français était soumis au diktat des Canadiens anglais. Pire, c'est à ce Canadien français soumis que ressemblera le Québécois, si ce dernier ne prend pas les moyens nécessaires en vue de transformer la situation. C'est donc en partie en réaction à la situation des francophones hors Québec que le nationalisme canadien-français a laissé tomber son idéal d'un Canada français d'Est en Ouest pour ré-investir son projet territorial²¹.

Il faut comprendre que le rejet du Canada français par une bonne partie de la classe politique et intellectuelle au Québec est en même temps le résultat d'une politisation intense de la question canadienne-française au pays. Dans ce débat, le thème de la disparition des minorités francophones hors Québec sert de moyen de sensibilisation du gouvernement fédéral aux besoins du Québec. En effet, en refusant de reconnaître la spécificité du Québec au sein du Canada, le gouvernement fédéral joue également un rôle de premier plan dans la politisation du débat, ce qui force les nationalistes du Québec à se radicaliser. Certes, en 1963, il met en place la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada. En 1969, il adopte une loi stipulant que le français et l'anglais constituent dorénavant les langues officielles du Canada. Toutefois, l'impatience est grande du côté du Québec, où l'on a l'impression qu'il faut sauver le Québec de l'assimilation avant qu'il ne soit trop tard. De plus, les nationalistes se projettent dans un discours sur le droit du Québec à l'autodétermination, cherchant ainsi à fonder la reconnaissance de l'existence d'une communauté politique spécifique, la nation québécoise, alors que le principe de l'égalité des langues française et anglaise se présente comme une forme de reconnaissance de l'individu rationnel et souverain, démarche qui n'est pas jugée satisfaisante pour garantir la survie d'un peuple²². Dans ces conditions, se référer aux francophones hors Québec afin de justifier le nouveau nationalisme québécois devient une nécessité logique. Les problèmes d'assimilation auxquels ils font face constituent l'argument idéal pour fonder le besoin de reconnaître le droit à l'autodétermination du Québec. Dans ce mouvement, la référence à la nation canadienne-française devient une sorte de concept valise qui sert à caractériser le milieu francophone hors Québec dorénavant comparé au Québec des années 1930, c'est-à-dire à une société catholique et repliée sur elle-même.

C'est dans un tel contexte, il nous semble, que le développement d'un discours francophone hors Québec en quête de nouvelles représentations de soi prend tout son sens. Il n'est pas encore question, à l'époque, des distinctions entre nation ethnique et nation civique. Par contre, les jalons sont posés et l'opposition entre la nation canadienne-française (ethnique et repliée sur elle-même) et la nation québécoise (plus ouverte sur le monde) est déjà importante. Si se projeter dans une certaine idée du Canada français constitue un symbole de soumission, par quelle représentation faut-il remplacer celui-ci ?

Nous avons mentionné plus haut que les Canadiens français vont devenir Franco-Ontariens, ou encore Franco-Manitobains, Fransaskois ou Franco-Albertains. Malgré ces références à leur province d'appartenance, ils ne cessent de chercher à se projeter dans un plus grand ensemble. En 1975, cet ensemble se traduit dans l'appellation « francophones hors Québec », consacrée au moment de la fondation de la Fédération des francophones hors Québec. Cette dernière symbolise la fin du Canada français et la quête de ce nouveau nom, mais elle témoigne tout de même d'une certaine ambiguïté. L'expression indique que les minorités francophones vivant à l'extérieur du Québec ne peuvent pas vivre sans se référer au Québec. Ainsi, cette référence se présente comme une norme pour la francophonie du reste du Canada. Le Québec demeure une référence symbolique importante pour elle. Or, au lieu d'entraîner une certaine réconciliation entre les deux groupes, la situation crée une frustration identitaire que plusieurs souhaitent surmonter, notamment en se cherchant un nom qui exclurait la référence au Québec. Au début des années 1990, alors que la Fédération des francophones hors Québec devient la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), une nouvelle identité est en gestation. Les francophones hors Québec ne sentent plus le besoin de se définir par rapport au Québec. Leur nouveau nom indique qu'ils se sont trouvé deux nouveaux espaces de représentations symboliques : la communauté et le Canada. Ils ne sont donc plus sans territoire et ils font dorénavant partie de communautés, malgré leur éparpillement sur ce vaste ensemble que constitue le Canada. Le Canada français est désormais associé à une communauté nationale qui se définit par sa diversité ou son multiculturalisme, son bilinguisme et le dynamisme de ses communautés de langue officielle²³. Mais il faut tout de même reconnaître que l'expression « communautés francophones et acadienne du Canada » demeure torturée. Celle-ci inclut-elle le Québec dans la mesure où celui-ci contient également une communauté francophone du Canada ? Par ailleurs, peut-on réduire l'identité francophone du Québec à un discours fondé sur une référence communautariste ? En 1993, la FCFA publie, à l'intention du gouvernement québécois, un document intitulé *La francophonie canadienne. Un espace à reconnaître*²⁴, dans lequel il est question des relations possibles entre les deux groupes. De toute évidence, le changement de nom des francophones hors Québec n'a pas réussi à modifier le sentiment que ces derniers ont toujours besoin d'entretenir des liens privilégiés avec le Québec. Ils l'interpellent en tant que métropole de la francophonie en Amérique du Nord et lui demandent également de voir à l'épanouissement de la francophonie à l'extérieur de ses frontières.

En 1995, le gouvernement du Québec répond à l'appel et énonce une politique à l'égard des communautés francophones et acadienne du Canada qui s'appuie sur le projet d'établir des partenariats avec les Québécois²⁵. Fernand Harvey explique qu'« en 1996, le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) crée le Programme de soutien financier aux partena-

riats et met sur pied trois tables sectorielles de concertation sur la culture et les communications, l'éducation et l'économie²⁶ ». Or, en 2001, la parution du document *Dialogue*²⁷, piloté par la FCFA, témoigne d'une nouvelle représentation de la francophonie canadienne où le Québec est confirmé comme l'une des communautés francophones du Canada. Des universitaires, des chercheurs, des politiciens, des leaders communautaires, des entrepreneurs, des francophones, des anglophones, des Québécois, des Autochtones et des membres des communautés culturelles ont été consultés et interviewés lors de la préparation de ce document. Il est donc un puissant révélateur de la nature du débat sur l'identité francophone hors Québec au pays, même si nous ne pouvons confirmer que les personnes rencontrées se reconnaissent dans la vision de la francophonie qui y est proposée. Bref, depuis le document de 1993, celui de 2001 postule l'existence d'une francophonie nationale qui comprend le Québec et l'ensemble des minorités pour constituer, par ailleurs, une seule francophonie minoritaire au Canada. Certes, la FCFA souhaite que cette vision tienne compte des spécificités de chacune des communautés francophones. Par contre, les auteurs écrivent que leur objectif est « d'abord et avant tout de concevoir et de mettre en œuvre une vision pancanadienne du fait français. Au-delà de l'espace politique qui est le sien, le Québec doit retrouver sa place au sein d'une communauté nationale francophone²⁸ ». Que signifie « retrouver sa place au sein d'une communauté nationale francophone » ? Pourquoi est-ce si important de ramener le Québec à une situation de minoritaire ? Comment une vision pancanadienne du fait français peut-elle favoriser l'épanouissement de la francophonie, si celle-ci passe du statut de nation à celui de communauté ? Certes, elle permet de réconcilier les minorités francophones hors Québec avec le Canada et son projet de nation unique à l'intérieur de laquelle il existe deux grandes communautés linguistiques. Or, en pratique, cela signifie que le Québec ne peut plus être un lieu de représentation politique pour la francophonie et que celui-ci ne peut donc pas prétendre être le représentant des francophones du Canada. Il aura droit au statut de foyer de la langue française mais, ce faisant, le discours communautariste renvoie le projet de nation québécoise à sa dimension ethnoculturelle et lui fait perdre toute pertinence. Doit-on s'en réjouir ? Est-ce que cela laisse entrevoir la possibilité d'une nouvelle fondation du Canada français ? Il nous semble que, si l'opposition entre nation civique et nation ethnique a servi à gommer toute la richesse du Canada français, la référence à la notion de communauté a contribué à lui faire perdre toute dimension politique pour le réduire à un espace de gestion des populations. Pire, en bout de piste, cela signifie que ni la nation canadienne-française ni la nation québécoise n'auront été reconnues, malgré plus de quarante ans de débats constitutionnels en vue d'atteindre un tel objectif.

NOTES

1. Pour plus de détails, voir Anthony D. Smith, *Theories of Nationalism*, New York, Homes and Meir, 1983.
2. Pour une mise au point pertinente sur la question, voir Marcel Gauchet, « Le mal démocratique », *Esprit*, n° 10, octobre 1993. Sur les rapports entre la nation et la modernité, voir Marcel Gauchet, *Le désenchantement du monde*, Paris, Gallimard, 1986.
3. Alain Dieckhoff, *La nation dans tous ses états*, Paris, Flammarion, 2000.
4. Liah Greenfeld, *Nationalism : Five Roads to Modernity*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992. Selon Greenfeld, le nationalisme peut être civique et individualiste comme en Grande-Bretagne et aux États-Unis, civique et collectiviste comme en France, et ethnique et collectiviste comme en Russie et en Allemagne.
5. Cette catégorisation est également employée par Michael Ignatieff en Grande-Bretagne, Dominique Schnapper en France et Tom Nairns en Écosse, pour ne nommer que ceux-là.
6. Ce débat a donné lieu à un ouvrage publié sous la direction de Michel Venne, *Penser la nation au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 2000.
7. De Gérard Bouchard, voir en particulier, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999, et *Genèse des nations et cultures du nouveau monde : essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2000.
8. Gérard Bouchard, « Diversité et identité : jeter les souches au feu de la Saint-Jean-Baptiste », *Le Devoir*, 24 mars 1999, p. A9.
9. Gérard Bouchard, « Ouvrir le cercle de la nation. Activer la cohésion sociale. Réflexion sur le Québec et la diversité », dans Michel Sarra-Bourmet et Jocelyn Saint-Pierre (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle*, [Sainte-Foy], Les Presses de l'Université Laval, 2001.
10. Michel Seymour, *La nation en question*, Montréal, L'Hexagone, 1999.
11. *Ibid.*, p. 99.
12. Pour plus de détails, voir le très beau livre d'Alan Greer, *Peoples of New France*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
13. Voir « Introduction », dans Ronald Beiner (dir.), *Theorizing Nationalism*, New York, New York University Press, 1999 ; Jeremy Webber, « Just how civic is civic nationalism in Quebec », dans Alan C. Cairns et al. (dir.), *Citizenship, Diversity, and Pluralism. Canadian and Comparative Perspectives*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 87-108.
14. Les propos de Michael Ignatieff sur le Québec sont révélateurs de l'association courante entre nationalisme et violence ethnique. Voir Michael Ignatieff, *Blood & Belonging : Journeys into the New Nationalism*, Toronto, Viking, 1993.
15. Ray Conlogue, « English-Canadian culture and the absent French Canadian », *Inroads*, n°8, 1999, p. 90.
16. *Ibid.*
17. Alain Dieckhoff, *La nation dans tous ses états*, Paris, Flammarion, 2000.
18. Cité par Pierre Savard, « Relations avec le Québec » dans Cornelius Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1995, p. 233 et p. 256, note 3.
19. Samuel L. Laselva, *The Moral Foundations of Canadian Federalism. Paradoxes, Achievements, and Tragedies of Nationhood*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1996 (voir le chapitre 2 en particulier).
20. Pour plus de détails, voir Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et dérouté du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa/CRCCF, 1997.
21. Le déclin du projet de nation canadienne-française survient aussi à la suite de la prise en charge de la société civile canadienne-française et de son incorporation dans le projet de construction d'un État-nation québécois. Celui-ci met en place de nouvelles structures d'interaction entre les groupes. Ces derniers, dont le mouvement syndical, organisent dorénavant leurs réseaux et leurs interventions à l'intérieur du territoire du Québec et non plus sur une base permettant de maintenir des liens avec les Canadiens français outre-frontières, pour reprendre l'expression de l'époque.
22. Pour plus de détails, voir Léon Dion, *La révolution déroutée, de 1960-1976*, Montréal, Boréal, 1998.
23. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Dessein 2000. Pour un espace franco-ophone*, Ottawa, FCFA, 1992.
24. Marie-Hélène Bergeron et al., *La francophonie canadienne : un espace à reconnaître, pour une politique de rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada*, Ottawa, FCFA, 1993.
25. Fernand Harvey, « La politique du Québec à l'égard des communautés francophones minoritaires au Canada », p. 4 (inédit).
26. *Ibid.*, p. 2.
27. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Parlons-nous. Dialogue*, Ottawa, FCFA, février 2001.
28. *Ibid.*, p. 18.